

Dénomination

## demarche.numerique.gouv.fr

: Demande d'autorisation de loterie Démarche Organisme : Service Accueil, Elections et Démarches Citoyennes Identité du demandeur **Email** Civilité Nom Prénom **Formulaire** Obtenir l'autorisation de faire une loterie Loteries et tombolas sont des jeux de hasard consistant à tirer au sort des numéros désignant des billets numérotés ou chaque gagnant reçoit un lot en nature. Les loteries de toutes espèces sont prohibées à l'exception des loteries destinées à des actes de bienfaisance, à l'encouragement des arts ou au financement d'activités sportives à but non lucratif. Elles sont soumises à l'autorisation du Maire. Le montant des frais d'organisation, achat de billets et des lots compris, ne doivent pas dépasser 15% du capital Le capital d'émission autorisé doit correspondre aux besoins réels créés par l'action envisagée. Dans les deux mois qui suivront le tirage, l'organisateur devra adresser au Maire le procès-verbal du tirage ainsi que le compte-rendu financier de l'opération. Renseignement sur le demandeur Votre demande intervient au moins 15 jours avant la manifestation? Cochez la mention applicable ☐ Oui ☐ Non Nom de l'association ou du groupement **Numéro SIRET** SIRET

Demande d'autorisation de loterie
Forme juridique
Votre numéro RNA En renseignant votre RNA en tant qu'association le traitement de votre demande ira plus vite, cela facilite identification auprès de l'administration.
Adresse du siège
Régime général
Date du décret de reconnaissance d'utilité publique (le cas échéant) :
But statutaire
Nombre d'adhérents
Montant annuel de la cotisation
Avez-vous reçu des subventions ces 2 dernières années ?  Cochez la mention applicable  Oui
Non
Veuillez renseigner les subventions reçues au cours des 2 dernières années
Si non reçu mettre : "Non concerné"
Principales actions menées au cours des deux dernières années
Avez-vous déjà organisé une loterie au bénéfice du groupement ?  Cochez la mention applicable

□ Non
Loterie précédemment autorisées au bénéfice du groupement
Date des arrêtés d'autorisation
Capital de la dernière loterie autorisée
Montant des billets placés
Frais
Dán ásina
Bénéfice
Affectation donnée aux sommes recueillies
But et modalités de l'opération projetée
But et modalités de l'opération projetée  Capital d'émission
Capital d'émission
Capital d'émission  Nombre de billet
Capital d'émission
Capital d'émission  Nombre de billet
Capital d'émission  Nombre de billet
Capital d'émission  Nombre de billet  Localités ou départements dans lesquels les billets seront placés
Capital d'émission  Nombre de billet
Capital d'émission  Nombre de billet  Localités ou départements dans lesquels les billets seront placés
Capital d'émission  Nombre de billet  Localités ou départements dans lesquels les billets seront placés
Capital d'émission  Nombre de billet  Localités ou départements dans lesquels les billets seront placés
Capital d'émission  Nombre de billet  Localités ou départements dans lesquels les billets seront placés
Capital d'émission  Nombre de billet  Localités ou départements dans lesquels les billets seront placés  Nombre et nature des lots

Demande d'autorisation de loterie

Demande d'autorisation de loterie Nom et qualité de la personne à qui l'autorisation doit être délivrée :
Date du tirage
Adresse du tirage
Pièce justificative à joindre en complément du dossier  Pièces à joindre au dossier
-Le bilan du dernier exercice financier pour les loteries dont le capital dépasse 7.500 euros.

## Protection des données

-Statuts de l'association

Les renseignements recueillis seront traités par la Ville de Limoges sur le fondement légal de l'article 6-1-c (respect d'une obligation légale) du Règlement général sur la protection des données (RGPD) afin de gérer les autorisations de loterie. Ces informations sont réservées à l'usage des services municipaux concernés et ne sont pas communiquées. Vous pouvez accéder aux données vous concernant et demander leur rectification si vous estimez qu'elles sont inexactes ou incomplètes (articles 15 et 16 du RGPD). Vous pouvez à tout moment demander la suppression des données périmées ou dont le traitement serait illicite (article 17 du RGPD). Pour exercer ces droits vous pouvez contacter notre délégué à la protection des données (dpo@limoges.fr) ou utiliser un formulaire à votre disposition sur le site Internet de la Ville. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits Informatique et Libertés ne sont pas respectés vous pouvez adresser une réclamation à la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés par voie postale (CNIL 3, Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX07) ou en ligne (www.cnil.fr/fr/plaintes)